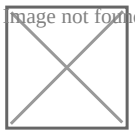

Problème avec une convention de location, est ce légal?

Par **fyetcelosh**, le **09/04/2016** à **17:59**

bonjour,
mon propriétaire ma fait une convention de location qui me parait pas tout a fait légal . Nous sommes dans cette nouvelle habitation depuis la mi-janvier (petite maison avec jardin et garage au milieu des champs).
Nous n'avons jusque la pas eu une seule quittance de loyer, et ce mois ci j'ai réclamé une quittance de loyer pour pouvoir remplir un dossier; le lendemain la mère de mon propriétaire m'a appelé en me hurlant dessus en me disant que j'aurai ma quittance quand j'aurai payer mon loyer (en sachant que sur la convention s'est écrit a régler le premier de chaque mois mais que nous nous sommes mis d'accord pour un règlement avant le 10 oralement).
De plus un jardin est loué avec la maison stipulé sur la convention qu'il y a une partie pouvant servir au jardin potager et une autre en jardin d'agrément, elle me reproche d'y avoir planter du lilas et m'oblige à tout arracher sous peine d'expulsion...
Autre chose, dans le garage le propriétaire se réserve l'étage pour entreposer divers planches et tuyaux d'arrosages. Ce qui me paraît aussi suspect...
Donc hier matin ils sont passés (mon propriétaire (entre 55 et 60ans) et sa mère (70 ans)) alors que je n'y était pas, et ayant vu que je mettais un cadenas supplémentaire sur le portail à littéralement péter les plombs et m'a parler comme si j' était un voleur ou autre. j'ai mis ce cadenas supplémentaire car je les soupçonnes de passer en mon absence (la porte étant souvent déclenché).
Je me demande si tout ça est bien légal...
Merci de me renseigné.

Par **fyetcelosh**, le **09/04/2016** à **18:11**

J' oublié ce matin j'ai voulu aller payer mon loyer directement afin d'obtenir ma quittance nécessaire a mon dossier, la mère de mon propriétaire m'a dis de partir que lui n'était pas la (ce qui est faux car il y avait sa voiture)
Ne voulant pas être en tord par rapport a la loi, je me demande comment faire pour pouvoir payer mon loyer et entré en contact avec mon propriétaire sans que sa mère soi là en permanence....

Par **Tisuisse**, le **10/04/2016** à **12:58**

Bonjour,

Vous adressez le chèque de loyer directement au nom du propriétaire, par lettre recommandée avec avis de réception et, dans cette lettre, vous réclamez les quittances de loyer.

Vous changez toutes les serrures, y compris celle des portails extérieurs, serrures du garage, etc. et vous informez le propriétaire que vous refusez toutes visites de sa part hors votre présence faute de quoi, étant chez vous, vous déposeriez plainte directement chez le Procureur de la République, pour atteinte à votre vie-privée et violation de domicile. En effet, le garage qui vous est loué l'est en totalité, une telle clause de "réserve" n'est pas légale car por aller à l'étage, il est obligé de passer par chez vous, ce qui lui est interdit hors votre présence, même pour entreposer du matériel.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés